



Jugement contradictoire en premier ressort

Par **Salimdoc**, le **16/11/2008** à **14:33**

Bonjour,
Ayant sollicité un avocat pour un recours contentieux suite au refus de délivrance d'un certificat de nationalité française, le tribunal de grande instance de Paris a reconnu ma nationalité française, envoyé à mon avocat le jugement reconnaissant que je suis français avec expédition exécutoire.
Ne pouvant contacter mon avocat ses derniers jours, j'aimerais savoir si ce jugement est définitif; aussi qu'en est-il d'assignation et notification dans mon cas.
Certaines administrations me demandent en plus d'une copie du jugement, une décision de non appel.
Pourriez-vous m'éclaircir ce point.
Merci d'avance.

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **21:36**

Bonjour,
Essayez de contacter votre avocat, insistez!
Sinon, votre jugement est définitif si vous en décidez ainsi, c'est à dire si vous ne faites pas appel dans le délai que votre avocat connaîtra parfaitement.
je ne comprends pas votre question: "aussi qu'en est-il d'assignation et notification dans mon cas." ... Votre jugement doit vous être notifié, c'est-à-dire porté à votre connaissance.

Par **Salimdoc**, le **17/11/2008** à **08:07**

Merci, pour votre réponse,
Je n'envisage pas de faire appel, le jugement est en ma faveur et me convient.
Pour mon information, quelle est la durée du délai pour faire appel, ? Faut-il demander une déclaration de non appel, malgré l'expédition exécutoire et comment obtenir un original du jugement?
Respectueusement, Salimdoc.